



PV CC Coppet 5/2016

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 août 2016

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Assermentation de Conseillers communaux ;
3. Approbation des Procès-verbaux des 15 et 20 juin 2016 ;
4. Communications du Bureau du Conseil communal ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
7. Election de deux membres suppléants à la délégation de l'Ajet ;
8. Election d'un membre suppléant à la délégation de l'Ascot ;
9. Election de deux membres supplémentaires à la commission de Mobilité ;
10. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No **01/2016-2017** relatif à la demande de crédit de CHF 27'000.00 pour l'acquisition de matériel informatique ;
11. Rapport de la commission de Mobilité concernant le préavis No **02/2016-2017** relatif à la demande de crédit de CHF 32'400.00 pour le financement de l'étude préliminaire de la création d'un passage inférieur piétons/vélos à la gare de Coppet ;
12. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No **03/2016-2017** relatif à l'autorisation générale à accorder à la Municipalité pour l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières pour la législature 2016-2021.

13. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No **04/2016-2017** relatif à l'autorisation générale à la Municipalité pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition et l'aliénation de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités pour la législature 2016-2021.
14. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No **05/2016-2017** relatif à l'autorisation générale à accorder à la Municipalité pour l'acceptation de legs et de donations affectés de conditions ou de charges, ainsi que l'acceptation de successions pour la législature 2016-2021.
15. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No **06/2016-2017** relatif aux autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021.
16. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No **07/2016-2017** relatif à la compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.
17. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
18. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents : 48
Excusés : 6
Absents : 1

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 25 voix.

2. Assermentation de deux Conseillères communales

Le Président procède à l'assermentation des Conseillères suivantes :

- Mme Oberli-Blanchoud Marinette
- Mme Sozansky Gabriella

3. Approbation du Procès-verbal du 15 juin 2016

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 15 juin 2016 est approuvé à la majorité avec 0 non et 2 abstentions.

Un conseiller entre dans la salle, ce qui porte le nombre de Conseillers présents à 49. La majorité reste à 25 voix.

Approbation du Procès-verbal du 20 juin 2016

Le Président ouvre la discussion.

M. F. Keller : en p. 314. 2. Finances-Charges, il faut lire, le budget est trop pessimiste.

M. G. Cherbuin : en p. 312. 4. il faut lire dès 80% du montant total.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 20 juin 2016 est approuvé à la majorité avec 0 non et 7 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique la lettre de remerciement de l'Association Arc-en-Ciel pour le don que lui a fait le Conseil communal.

Lors de la séance d'assermentation, 5 membres ont été élus pour la commission de Mobilité. Cependant, avec la nouvelle législature les membres passent à 7. D'où l'élection de deux membres supplémentaires.

La prise de parole se passe de la manière suivante. Lever la main, se lever et annoncer son nom.

Le développement d'une solution de distribution des documents sous forme électronique est en cours d'étude.

Les jetons de présence du Conseil communal sont de CHF 10.-/séance. Le Président propose de garder les jetons pour organiser une sortie du Conseil.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : Souhaite la bienvenue et décrit la dernière législature comme étant dynamique et avec un respect mutuel.

Il rappelle le dossier piscine-patinoire, qui a commencé par une discussion avec le voisinage, une exposition et une mise à l'enquête. Les oppositions qui ont suivis sont parties à la Cour de droit administratif et public. La Municipalité a reçu les opposants, qui veulent être associés au projet, et relèvent les nuisances sonores. La Municipalité a levé les oppositions et 3 citoyens ont maintenu une opposition commune. Au mois d'avril 2016, le Tribunal est venu à Coppet et le résultat est arrivé en juillet 2016. Le Tribunal indique que le dossier actuel ne permet qu'une ouverture de la piscine 365 jours/an et l'ouverture de la patinoire uniquement pendant les horaires scolaires. La Municipalité souhaite des horaires plus larges et aimerait que le projet soit révisé pour restreindre les nuisances sonores. Si ArSCO SA accepte les conditions des opposants, ceux-ci retireront leur opposition. ARSCO SA ne veut pas donner suite aux demandes des opposants et reste sur sa position. Par conséquent, la construction prendra plus de temps que prévu. M. G. Produit passe la parole à Mme Stéphanie Emery qui fait partie du Comité de pilotage d'ARSCO SA.

La présentation de Mme Emery peut être demandée auprès du bureau communal.

Le Président ouvre la discussion.

M. M. Gada demande quelles sont les conditions demandées par les recourants et pourquoi M. G. Produit est d'accord de discuter et pas ARSCO.

Mme S. Emery explique que la patinoire est fermée et pas étanche. Les voisins aimeraient une patinoire totalement étanche aux bruits. Cependant aucune patinoire n'est étanche, car il faut une ventilation naturelle. Ensuite, ils veulent que la porte de sortie de la piscine, côté halle multisport, soit condamnée. Cette porte est indispensable pour que les utilisateurs de la piscine puissent aller à l'extérieur. D'autre part, ils aimeraient aussi une servitude sur les horaires de la buvette et l'ARSCO refuse.

M. S. Voide demande pour quelles raisons les choses doivent s'améliorer alors que l'ARSCO refuse des compromis.

Mme S. Emery précise que la construction est aux normes, il ne reste que l'étude acoustique à étudier.

M. M. Paquet trouve étrange qu'il n'y ait pas de normes acoustiques, le Tribunal aurait pu donner des valeurs en décibels maximales.

Mme S. Emery confirme qu'il y a bien des normes, mais uniquement pour des bruits techniques et non pour des bruits comme les cris, les voitures....

M. G. Produit précise qu'Arsco SA a fait appel à un acousticien, ainsi que les opposants. Cependant les deux acousticiens ne sont pas d'accord.

Le Président remercie Mme Stéphanie Emery pour sa présentation.

M. G. Produit répond à Mme F. Wildi Sugrañes concernant les comptes 2015. La différence de CHF63'000.- entre les comptes de l'AJET et les comptes communaux est que les comptes de l'AJET comprennent toutes les charges liées à l'accueil de jour des enfants, lesquelles sont réparties, dans les comptes communaux, dans des comptes « sécurité sociale » ou « bâtiments » en fonction de leur nature.

M. J.-C. Trotti : confirme que les bacs rouges ont été enlevés et qu'un projet d'aménagement fixe pour réduire la vitesse est en cours.

Les vestiaires du foot du Chaucey sont terminés.

Une commission a été nommée pour étudier l'éclairage des arcades, un préavis suivra.

Mme S. Paratore : note que la reprise scolaire a eu lieu et que 1'300 élèves sont inscrits en primaire et que 500 élèves sont inscrits en secondaire.

Le Croc-midi (lieu d'accueil) est complet (65 places) et beaucoup de familles sont prioritaires pour les repas de midi. La structure Pose-dèj. a été mise en place et accueille les enfants dans les Portakabin, puis les enfants montent manger aux Rojalets, ceci sur le temps de midi.

M. P. Basabe : remercie l'assemblée pour sa confiance et informe que les travaux de transformation pour accueillir la gendarmerie sont en cours et l'ouverture est prévue au début octobre, que la déchèterie a été optimisée et que la protection civile, qui comprend 47 communes, déménagera à Prangins à la fin de cette année.

M. G. Produit :

Préavis déposés pour la prochaine séance du 3 octobre 2016 :

- arrêté d'imposition 2017
- demande de crédit d'étude de CHF 164'500.00 pour l'assainissement énergétique et la transformation de logements du chemin des Sports 4 à 14
- initiative populaire communale « pour la pérennité des établissements publics »

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Aucun représentant ne désire prendre la parole.

7. Election de deux membres suppléants à la délégation de l'Ajet

Mme Sandrine Lager Séquin et Mme Marinette Oberli Blanchoud se présentent et sont élues par acclamation.

8. Election d'un membre suppléant à la délégation de l'ASCOT

M. Eric Charlot Valdieu se présente et est élu par acclamation.

9. Election de deux membres supplémentaires à la commission de Mobilité

Mmes Françoise Wildi Sugrañes, Josyane Noverraz, Mme Pascale Gallimard et MM. Gilbert Meylan, Eric Pierre Wegmann se présentent.

Sont élus Mme Françoise Wildi Sugrañes (41 voix) et M. Eric Pierre Wegmann (26 voix).
Suivent, Mme P. Gallimard (11 voix), Mme J. Noverraz (10 voix), M. G. Meylan (9 voix).

Un membre du Conseil sort de la salle, ce qui porte les Conseillers présents à 48, la majorité reste à 25 voix.

10. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 01/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 27'000.00 pour l'acquisition de matériel informatique

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, M. R. Ferro, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. E. Charlot Valdieu rappelle que la commission de gestion a étudié un préavis pour changer des ordinateurs dans les classes scolaires. Il demande si c'est les mêmes ordinateurs.

M. G. Produit explique que ce préavis concerne la commune et non le scolaire.

M. J.-C. Trotti ajoute qu'il s'agissait uniquement du câblage, et qu'il s'agissait du collège du Greny.

M. G. Cherbuin relève que dans les conclusions Municipales, il est écrit que l'achat du nouveau serveur se limite à la stricte nécessité. Il demande s'il est judicieux de se limiter.

M. G. Produit indique qu'il a entièrement confiance en l'informaticien et que selon lui le serveur proposé semble suffisamment dimensionné.

M. G. Greccucio s'informe quant à la possibilité d'effectuer un appel d'offre.

M. G. Produit répond qu'il y aura une mise au concours en avril 2017, soit à l'échéance de l'actuel contrat de maintenance ; que cet informaticien a reçu le mandat à son entière satisfaction.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 46

Non : 0

Abst. : 1

Le préavis No 01/2016-2017 est accepté à la majorité.

11. Rapports de la commission de Mobilité concernant le préavis No 02/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 32'400.00 pour le financement de l'étude préliminaire de la création d'un passage inférieur piétons/vélos à la gare de Coppet

A la demande du Président, le rapporteur de la Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 02/2016-2017 est accepté à l'unanimité.

12. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 03/2016-2017 relatif à l'autorisation générale à accorder à la Municipalité pour l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières pour la législature 2016-2021

A la demande du Président, le rapporteur de la Gestion, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur des finances, M. A. Gökok, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 46

Non : 1

Abst. : 0

Le préavis No 03/2016-2017 est accepté à la majorité.

13. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 04/2016-2017 relatif à l'autorisation générale à la Municipalité pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition et l'aliénation de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités pour la législature 2016-2021.

A la demande du Président, le rapporteur de la Gestion, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur des finances, M. A. Gökok, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. M. Paquet aimerait plus d'explications sur ce préavis.

M. G. Produit indique que la Municipalité demande au Conseil communal son accord pour devenir membre de diverses associations ou d'aliéner des actions comme la Romande Energie.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 04/2016-2017 est accepté à l'unanimité.

14. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 05/2016-2017 relatif à l'autorisation générale à accorder à la Municipalité pour l'acceptation de legs et de donations affectés de conditions ou de charges, ainsi que l'acceptation de successions pour la législature 2016-2021.

A la demande du Président, le rapporteur de la Gestion, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur des finances, M. A. Gökok, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. F. Keller se demande pourquoi limiter le montant des successions.

M. G. Produit trouve cela judicieux, comme cela la Municipalité doit informer le Conseil communal et c'est à celui-ci de décider.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 05/2016-2017 est accepté à l'unanimité.

15. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 06/2016-2017 relatif aux autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021.

A la demande du Président, le rapporteur de la Gestion, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur des finances, M. A. Gökok, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 06/2016-2017 est accepté à l'unanimité.

16. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 07/2016-2017 relatif à la compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.

A la demande du Président, le rapporteur de la Gestion, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur des finances, M. A. Gökok, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. P. Girardi trouve le préavis ridicule, car la commission débat sur des objets déjà réalisés et payés.

M. M. Gada explique que c'est un processus démocratique et que le préavis peut être refusé.

M. G. Produit ajoute que se sont souvent des dépenses imprévisibles et que cela arrive le moins possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 46

Non : 1

Abst. : 0

Le préavis No 07/2016-2017 est accepté à la majorité.

17. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

18. Divers et propositions individuelles

Le Président demande aux conseillers de bien vouloir vérifier et corriger la liste des coordonnées et désire que les absences soient excusées auprès du Président ou de la secrétaire.

Mme L. Bory propose qu'un code d'accès soit créé sur le site de la commune, afin de recevoir les préavis par voie électronique.

Le Président en prend note, et précise que cela est en cours.

M. M. Paquet s'informe sur le réaménagement de la place du Four.

M. G. Produit explique que dans les priorités de la Municipalité, la place du Four n'y figure pas. La priorité se porte sur la rue des Murs, la route de la Gare et la route Suisse. D'autre part, il y a un plan de quartier prévu à la rue des Belles-Filles qui a un impact sur la place du Four.

M. V. Moret remarque que l'entreprise SDS qui est mandatée pour surveiller la gare n'est pas très visible et qu'il serait utile que ceux-ci patrouille.

M. G. Produit va transmettre cette remarque. Il précise que l'entreprise SDS s'occupe de la partie communale et les CFF s'occupent des quais.

M. S. Mazzoli demande à la Municipalité de présenter la vision globale de la nouvelle législature.

M. G. Produit prend note. Le débat n'est pas encore terminé et la Municipalité en informera le Conseil lors de la prochaine séance.

M. G. Cherbuin désire connaître l'avancée de l'agrandissement des Copalines.

M. G. Produit répond que le projet est à revoir, car les trois protagonistes (Ajet, la Fondation des Toises et la commune) ont diverses demandes, ainsi un nouveau préavis sera probablement présenté.

M. E. Charlot Valdieu remarque que l'ancienne station d'épuration n'est toujours pas démolie.

M. J.-C. Trotti précise qu'après le préavis accepté, il y a eu des oppositions. Que c'est une concession du canton. Le Conseil d'Etat a levé les oppositions et une décision tombera le 15 septembre.

Mme P. Gallimard ajoute que la station de pompage sens souvent très mauvais et demande si l'antenne Swisscom a été changée.

M. J.-C. Trotti informe que l'antenne a été mise à l'enquête et changée ce printemps. Les odeurs ne viennent pas de la station d'épuration, mais des égouts. Une enquête est en cours. Il est important de téléphoner à M. Kilchherr lorsque ça sent mauvais.

La séance est levée à 23h.

La prochaine séance est prévue le lundi 3 octobre 2016 à 20h15.

Le Président

La Secrétaire :

Yves Riesen

Claire Gavin